

AVIS DE LA BOURSE

- ◆ Admission des actions de la Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT- au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse.

Admission au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse

Le Conseil d'Administration de la Bourse a donné lors de sa réunion du 14 Novembre 2007, son accord de principe pour l'admission au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse:

- des 1 477 258 actions existantes composant le capital actuel de la société SOPAT, et
- des 522 742 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne.

Les 2 000 000 actions admises, de nominal 5 dinars chacune, portent jouissance en dividende à partir du 1^{er} janvier 2007.

Diffusion des titres offerts

L'opération de diffusion porte sur le placement dans le public de 522 742 actions SOPAT représentant 26,1% du capital social après augmentation.

Le prix de l'offre unitaire (prix de souscription) est fixé à 11,000 dinars, soit une prime d'émission de 6,000 dinars. Le montant levé est de 5,750 millions de dinars.

Conformément à la décision de l'AGE du 06/09/2007, les actionnaires actuels ont renoncé à leur droit de souscription dans l'augmentation du capital projetée objet de l'offre.

Les conditions de réalisation de cette offre feront l'objet d'un avis ultérieur au bulletin de la Bourse.

Intermédiaire chargé de l'opération

Les intermédiaires en bourse chargés de l'admission, de l'introduction ainsi que de la préparation et de la conduite de l'opération d'augmentation de capital sont MAC SA et SICOFI.

Evaluateur

L'évaluation de la SOPAT a été réalisée par l'intermédiaire en bourse SICOFI.

Listing Sponsor

L'intermédiaire en bourse MAC SA a été désigné Listing Sponsor de la SOPAT pour une période de deux ans.

Il reste entendu que l'ouverture des souscriptions à l'augmentation du capital ainsi que l'admission définitive sont tributaires de la mise à la disposition du public d'un prospectus d'Offre et d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.